

La santé

Le secourisme civil et au sein de l'entreprise



Le contenu des formations de secourisme ont fait l'objet d'un nouveau contenu par l'INRS, nous consulter pour la planification de vos recyclages

Le secourisme, qu'il soit dans la vie civile ou professionnel, est un acte volontaire.

Rappelons qu'il y a toujours 3 minutes durant lesquelles les pompiers ne sont pas là.

En cas d'hémorragie importante, si personne ne sais stopper la perte de sang on est mort.

En cas d'arrêt cardio-pulmonaire, au delà de trois minutes, on peut avoir des séquelles, à dix minutes, on est mort.

L'AFPS, remplacée depuis 2007 par le PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1.

C'est une formation réglementée, l'attestation initiale est délivrée à l'issue de 10 à 12 heures de formation non diplômante, aucun recyclage n'est obligatoire mais il est conseillé au moins à 12 mois de la formation initiale puis régulièrement, sans dépasser 2 ans.

Le PSC1 est une formation publique de plus en plus reconnue dans les écoles, le monde associatif, sportif ou tout simplement à un étudiant dans le cadre dans contrat de travail saisonnier.

Le PSC1 est ouvert à tous : à partir de 12 ans...

Le PSE 1 : Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

C'est une formation plus particulièrement destinée aux personnes désirant s'orienter vers une qualification valorisante pour exercer des fonctions de secouristes de terrain dans les milieux sportifs ou de loisirs, sa durée est de 35 heures.

La nouvelle réglementation, donne obligation d'un recyclage tous les ans d'une durée de d'environ 6 H tant pour les personnes formées avant 2008 que pour les nouveaux diplômés.